Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 48 (1956)
Heft: 12

Artikel: La Caisse suisse de voyage : solution intéressant au problème du financement des congés payés

Autor: Bernasconi, G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384985

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lés entre le oui et le non, mais d'audacieux politiques capables d'imposer une œuvre sociale qui va dans la ligne du temps et des moyens dont dispose la société moderne.

Souhaitons que M. Holzer soit ce politique que les syndicats suisses espèrent depuis longtemps.

La Caisse suisse de voyage

Solution intéressante au problème du financement des congés payés

Par *G. Bernasconi*

Grâce à l'action des syndicats, au cours des deux ou trois décennies écoulées, les travailleurs helvétiques comme ceux de nombreux autres pays bénéficient maintenant presque tous d'une période annuelle de congés payés. Cependant, il convient de souligner cette particularité que ces congés ne figurent dans le texte d'aucune loi fédérale. Quelques rares Etats (ou cantons) de la Confédération possèdent des lois sur les congés payés. Les vacances annuelles des travailleurs suisses n'ont été, en principe, que l'aboutissement d'ententes librement débattues entre les organisations patronales et ouvrières, accords insérés par la suite dans les contrats collectifs. L'Union syndicale suisse n'aspire pas plus aujourd'hui que précédemment à revendiquer une loi fédérale sur les congés payés; elle s'en tient au point de vue que l'intervention de l'Etat ne s'impose et ne se justifie que lorsque les partenaires économiques ne sont pas en mesure de résoudre une tâche sociale déterminée par de libres négociations. En ce qui touche aux congés payés, cette nécessité ne se pose plus et il reste à souhaiter qu'il en soit de même à l'avenir.

Les grands efforts des syndicats

La conquête des vacances annuelles payées ne résout pas, néanmoins, la totalité des problèmes qui se posent aux ouvriers à propos de ces congés. Les travailleurs doivent obtenir aussi la possibilité de passer ces vacances d'une manière appropriée et à un prix abordable. Pour leur faciliter la solution de ce problème, les syndicats ont multiplié leurs efforts depuis des années, en même temps qu'ils poursuivaient la lutte en faveur des congés payés. Dans notre « petite Suisse », il existe désormais neuf maisons syndicales de vacances disposant de plus de 750 lits, et ces « homes » ont basé leurs prix de pension sur les possibilités financières des travailleurs. L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (O. S.E.O.) et la Chambre du travail tessinoise favorisent généreusement les vacances des écoliers et des jeunes gens. A l'occasion de la célébration des fêtes

jubilaires du 75e anniversaire de son existence, l'Union syndicale a créé une fondation de vacances au capital initial d'un demi-million de francs dont le but est, avant tout, de prendre à tâche d'encourager les vacances de famille.

L'épineux problème du financement des congés payés

Quand un ouvrier se propose de partir en vacances, il se heurte à l'épineux problème de la question d'argent. Ce n'est pas tout de continuer à toucher son salaire. Ce temps durant, des frais fixes de tous ordres continueront de charger son budget (location de l'appartement, impôts, primes d'assurances, etc.). D'autre part, le fait de prendre des vacances provoque aussi des dépenses supplémentaires. Le travailleur qui, toute l'année, « tire un peu le diable par la queue » voit surgir devant lui des difficultés souvent insurmontables quand il rêve d'aller passer ailleurs quelques journées de détente.

L'éventail des solutions possibles

Pour maîtriser le problème inhérent au financement des congés payés, les syndicats de divers pays ont essayé de doubler le cap en proposant aux employeurs de verser une indemnisation supplémentaire sous forme, par exemple, d'allocation de vacances ou de double salaire pendant les congés payés. L'Union syndicale suisse s'est constamment refusée à envisager une solution de cet ordre dans notre pays. Elle considère que les aléas qui peuvent frapper le travailleur (maladie, accident, chômage, etc.) doivent être couverts par les assurances sociales. Pour faire face à des dépenses prévisibles, régulières et qui se renouvellent constamment, le travailleur doit pouvoir disposer d'un salaire qui lui permette de les couvrir sans allocations supplémentaires. La fragmentation du salaire en éléments de natures diverses part de l'idée fausse que l'ouvrier n'est pas apte à gérer lui-même sa vie. L'ouvrier contemporain a suffisamment de maturité d'esprit pour savoir régler lui-même l'emploi de ses revenus et à sa convenance. Ceci ne signifie nullement que des arrangements ne peuvent ou ne doivent intervenir pour lui faciliter la gérance de ses affaires et développer et favoriser son sens de la responsabilité.

L'alternative suisse

Un de ces arrangements, précisément, est celui de la Caisse suisse de voyage. Elle a été fondée en 1939, à la veille des hostilités, par des représentants des organisations patronales et ouvrières, de l'industrie touristique, des associations d'hôtels-pensions et des syndicats d'initiative. Malgré la deuxième guerre mondiale, son développement fut continu et vigoureux, surtout dans l'immédiat après-

guerre. Aujourd'hui, la Caisse suisse de voyage forme un des joyaux des divers arrangements qui concernent le tourisme social. Il est impossible d'évoquer celui-ci sans penser aussitôt à la Caisse suisse de voyage, un de ses premiers et principaux fleurons. Au terme de sa première année d'activité (1940) elle n'avait compté que 10 000 participants et vendu des timbres de voyage pour 71 000 fr. seulement. Ces débuts modestes ne l'ont pas empêchée d'enregistrer 193 500 participants en 1955 et de vendre, dans le courant de la même année, pour 25 millions et demi de francs de timbres de voyage.

Comment fonctionne la Caisse suisse de voyage?

La Caisse suisse de voyage facilite le financement de voyages et de séjours de vacances tout en permettant et favorisant les économies destinées à ces buts. Le participant le moins fortuné peut ainsi prendre l'habitude de réunir, peu à peu, au cours de l'année, l'argent dont il aura besoin pour se payer un voyage ou des vacances en achetant des timbres de voyage chaque fois qu'il reçoit son sachet de paie. Le rabais que le participant touche sur le prix de ces timbres est un stimulant à cette épargne.

Le participant à la caisse de voyage achète les timbres de voyage auprès de son syndicat, à l'usine, au magasin de la coopérative et en divers autres commerces alimentaires. Le dizenier lui cède ces estampilles 5, parfois jusqu'à 20% au-dessous de leur valeur nominale. L'acheteur reçoit donc une estampille qui vaut nominalement 1 fr. pour 80 à 95 ct. Le timbre de 5 fr. est vendu de 4 fr. à 4 fr. 75. La différence constitue la prime accordée à son sens de l'épargne. Le montant de ces épargnes rendra ses voyages et vacances meilleur marché. Le rabais consenti est partiellement supporté par le bureau qui vend les timbres (soit le syndicat, l'entreprise, les coopératives, etc.). Plus ce bureau accorde de remises et plus la caisse de voyage participe, selon des taux variables, à ces différents rabais [1].

Avantages matériels dont bénéficie le travailleur

En 1955, l'ensemble des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse ont dépensé presque un demi-million de francs en faveur des rabais accordés sur les estampilles de vacances et de voyage; l'effet

---

[1] Depuis quelques mois, les timbres de voyage peuvent également être achetés à tous les guichets postaux; cependant, le rabais accordé n'est que de 3 % et il est entièrement supporté par la Caisse suisse de voyage elle-même. Le rôle d'épargne confié à la caisse apparaît encore mieux ici, car si l'usager entend profiter de ce rabais de 3 %, il doit prendre sur lui de s'engager à acheter une quantité définie d'estampilles d'avance, et d'une façon régulière.

de ces remises est pour ainsi dire doublé dans le budget de leurs membres. Les entreprises des employeurs vendirent des timbres de voyage pour une somme d'environ 8,9 millions de francs et les rabais qu'elles accordèrent s'élevèrent à plus de 1 million de francs.

Au surplus, il faut également tenir compte des quotes-parts versées par les coopératives de consommation et les diverses sociétés d'alimentation. Elles s'élevèrent à presque 12 millions et demi de francs en 1955 et les rabais accordés furent de 1 million et quart de francs.

La caisse de voyage finance elle-même les rabais accordés sur la vente des estampilles, grâce au produit de son capital social (c'est une véritable coopérative) et par les bénéfices réalisés sur ses affaires d'édition et les produits des capitaux provenant d'estampilles non encore remboursées (presque 11 millions de francs en 1955), ainsi que des commissions accordées par les entreprises de transports, les hôteliers et le commerce des villégiatures et pensions en général. Ces commissions sont versées en raison du volume supplémentaire de voyages et de séjours que la caisse de voyage leur assure vu l'extension grandissante de ses activités.

Le livret de chèques du travailleur

Lorsque le participant à la caisse de voyage entreprend un voyage, il paie son billet d'avion, de chemin de fer, d'autobus postal ou de bateau avec les timbres de voyage qu'il a collés sur son carnet d'estampilles. Il procédera de même pour sa note d'hôtel ou de pension-villégiature, de même que pour les dépenses qu'il fera au wagon-restaurant, dans les buffets de gare et dans tous les endroits de ce genre. S'il a suffisamment économisé d'estampilles de voyage au cours de l'année, c'est à peine s'il ressentira l'écot supplémentaire de son déplacement et de ses congés payés; et ces dépenses n'affecteront même pas les frais usuels de son entretien. Les résultats obtenus par le chiffre d'affaires global de la Caisse suisse de voyage témoignent de ses avantages et de son succès.

Autres prestations de la caisse de voyage

A côté de cette fonction d'épargne qui constitue le but principal de la caisse de voyage, celle-ci exécute encore toute une série d'autres services en faveur du tourisme social. Chaque année, elle édite un guide touristique dans lequel est publiée la liste des entreprises où les bons de voyage sont acceptés en payement. Le participant à la caisse de voyage est également en mesure d'y trouver les prix courants des pensions avec leurs particularités, ainsi que diverses facilités accordées par les institutions, de villégiature, les

avantages touristiques de la localité et de la région, etc. De plus, la caisse de voyage distribue ou vend des cartes de voyage, des atlas géographiques, un horaire et d'autres publications touristiques à des prix fort avantageux. Ces dernières années elle s'est également astreinte à favoriser — de même que l'Union syndicale suisse — d'une manière toute particulière les vacances familiales.

Elle publie la liste-catalogue des appartements et chalets disponibles pour un séjour et en prend un grand nombre en location pour les sous-louer aux familles nombreuses. Elle a même commencé la construction de ses propres « homes » et chalets de vacances à l'usage de ces familles. Chaque année, elle assure à un nombre toujours plus grand d'entre elles qui, jusqu'à présent, ne furent jamais en mesure de passer ensemble leurs congés payés des arrangements de vacances qui leur garantissent la disposition gratuite d'un logement pendant leur séjour, les frais de voyage gratuits pour l'ensemble de la famille, plus un pécule spécial pour les imprévus. Pour la première fois, cette année, elle a mis gratuitement ses maisons de vacances à la disposition des institutions suisses de bienfaisance, et ceux de leurs protégés qui en ont besoin peuvent y passer un séjour de vacances ou de repos.

Un instrument de la paix du travail

La Caisse suisse de voyage, institution sociale efficace, est donc bien lancée. Elle n'a cessé d'obtenir une considération sans cesse accrue, même à l'étranger. D'autres pays ont essayé de s'inspirer de son exemple et de créer des institutions analogues sur son modèle. Jusqu'à présent, il semble que ces tentatives aient échoué en raison de diverses résistances qu'elles ont rencontrées. Si l'on nous demande en quoi réside donc le mystère de la réussite helvétique, nous répondrons qu'il provient de la collaboration de tous les milieux et institutions intéressés au tourisme social. Sans cette collaboration confiante des organisations d'employeurs et de travailleurs en premier lieu, la création de la Caisse suisse de voyage eût été impensable et ses activités n'auraient jamais vu le jour. Son succès résulte de la longue période de paix sociale dont a bénéficié notre pays et qui n'a pour ainsi dire jamais été troublée, même après la seconde guerre mondiale.

Ainsi, la Caisse suisse de voyage constitue, à son tour, un instrument précieux du maintien et du renforcement de cette paix sociale. C'est dans ce fait, sans parler des avantages matériels pour ses membres, que la participation active des syndicats suisses à la Caisse suisse de voyage trouve son sens et sa justification.